



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 décembre 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 14 décembre 2021, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil

J'ai l'honneur de me référer à la 8923^e séance du Conseil de sécurité, tenue le 9 décembre 2021 au titre de la question intitulée « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : la sécurité dans le contexte du terrorisme et des changements climatiques ». Les déclarations des participantes et participants en présentiel seront publiées en tant que compte rendu officiel du Conseil de sécurité (S/PV.8923).

Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil pour cette 8923^e séance, les délégations géorgienne, indonésienne et jordanienne ont soumis des déclarations écrites, dont le texte est joint. Ces déclarations seront publiées en tant que document du Conseil de sécurité conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux représentantes permanentes et aux représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et il y sera fait référence dans le document publié sous la cote S/PV.8923.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Abdou **Abarry**



Annexe I

Déclaration de M. Mohammad K. Koba, Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais commencer par remercier le Niger d'avoir braqué les projecteurs sur cette question.

À cet égard, je voudrais relever les points suivants.

Premièrement, le lien entre les changements climatiques et les risques pour la sécurité dépend pour beaucoup du contexte.

Dans son récent rapport intitulé « Changement climatique 2021 : les éléments scientifiques », le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat explique longuement que les effets des changements climatiques sont généralisés, mais se traduisent par différentes difficultés d'une région et d'un pays à l'autre.

Si les changements climatiques n'ont jamais été le seul facteur de conflit, nous avons observé des cas où ils ont multiplié les risques existants et accentué l'insécurité, ce qui pourrait aggraver les conflits, notamment par le biais de la radicalisation et du terrorisme.

Ce lien dépend de nombreux autres facteurs, comme la disponibilité des ressources et la capacité d'adaptation, qui varient d'une zone de conflit à l'autre.

Dès lors, il incombe au Conseil de calibrer sa réponse en conséquence, grâce à une analyse éclairée qui tienne compte du contexte local et d'informations actualisées sur le climat.

Deuxièmement, il nous faut des mesures concrètes et applicables.

Si la sensibilisation via les séances du Conseil est certes importante, l'Indonésie estime que ce dernier doit prendre des mesures concrètes et applicables pour répondre à cette menace émergente.

Pour ce faire, il lui faut travailler en étroite coordination avec les autres organes compétents de l'ONU, conformément aux mandats respectifs de chacun.

Les efforts déployés par le Conseil doivent aller au-delà de l'intégration d'un vocabulaire lié au climat dans les documents qu'il adopte.

Nous devons commencer par répondre aux besoins des communautés locales touchées, notamment en ce qui concerne le risque accru de tensions et de violences intercommunautaires dans les zones où les ressources sont rares, ce qui pourrait favoriser la radicalisation.

En outre, nous devons améliorer la capacité des pays touchés à s'adapter aux changements climatiques et à atténuer les conséquences des risques de sécurité liés au climat en renforçant la coopération avec les autorités locales et nationales et les organisations régionales.

Troisièmement, nous devons nous attaquer aux causes profondes du terrorisme.

Cela doit rester notre priorité absolue.

Nous devons nous attaquer sans attendre aux défis socioéconomiques qui pourraient découler des problèmes liés au climat.

À cette fin, l'Indonésie souligne l'importance que revêt le partage de données d'expérience et de meilleures pratiques d'autres pays en matière de réponse aux vulnérabilités climatiques, l'une des causes premières du terrorisme.

Pour terminer, l'Indonésie reste attachée à une coopération renforcée pour s'attaquer aux causes profondes du terrorisme, y compris aux vulnérabilités découlant des défis liés au climat.

Annexe II**Déclaration de la Mission permanente de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays, le Niger, à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Nous sommes convaincus que votre direction avisée aidera le Conseil à s'acquitter de ses tâches relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Les défis qui se présentent à nous aujourd'hui sont nombreux et il est dans l'intérêt commun de nos pays de les relever efficacement. Une action conjointe et coordonnée est nécessaire pour parvenir à des résultats concrets et positifs. La Jordanie, qui est l'un des pays les plus pauvres en eau au monde, est bien consciente de la gravité des changements climatiques. Elle sait également la gravité du terrorisme, car elle a souffert de ce fléau et a été menacée par des mouvements terroristes, dont l'organisation terroriste Daech.

Dans de nombreux pays, les intempéries, les sécheresses et les inondations peuvent plonger les populations dans des situations désespérées, créant un terreau fertile pour la propagation du terrorisme. L'aggravation des tensions sociales, de la pauvreté, de la faim et du chômage, qui en résulte, aide les organisations terroristes à diffuser leur propagande dans les communautés, en tirant parti des difficultés suscitées par les changements et les conditions climatiques difficiles. L'exemple le plus notable est peut-être l'exploitation par Boko Haram de la souffrance des populations pour renforcer son pouvoir dans les régions où la sécheresse chronique a détruit les récoltes. À cet égard, nous renvoyons à la résolution 2349 (2017) du Conseil de sécurité, qui reconnaît les effets néfastes des changements climatiques et écologiques, entre autres facteurs, sur la stabilité de la région, notamment par la pénurie d'eau, la sécheresse, la désertification, la dégradation des sols et l'insécurité alimentaire.

Dans son rapport de 2009 sur les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité (A/64/350), le Secrétaire général de l'époque a décrit cinq voies par lesquelles les changements climatiques étaient susceptibles de peser sur la sécurité : les menaces à la sécurité alimentaire ; le ralentissement du développement ; les migrations et la concurrence pour les ressources naturelles ; les implications pour les droits, la sécurité et la souveraineté découlant de la disparition d'un territoire ; et les conflits internationaux autour des ressources partagées ou de celles qui ne font l'objet d'aucune délimitation. Nul besoin d'entrer dans les détails : nous les connaissons tous. Nous savons quels sont les risques. Dès lors, la question que nous devrions nous poser n'est-elle pas de savoir s'il y a des mesures que nous devrions prendre ? Quelles sont, en fait, les étapes que nous devons franchir pour arriver au résultat souhaité ?

Dans son allocution à l'Assemblée générale à sa soixante-seizième session, S. M. le Roi Abdallah II ibn Al Hussein a déclaré ce qui suit :

« [L]a Jordanie appelle les réseaux régionaux de résilience à mettre en commun leurs ressources et à répondre rapidement et avec souplesse aux besoins qui se présentent. Nous sommes disposés à utiliser l'emplacement stratégique de notre pays – au carrefour de l'Asie, de l'Afrique et de l'Europe – pour faciliter la plus vaste action internationale possible » (A/76/PV.6, annexe I, p. 34).

Je voudrais réaffirmer ici que la Jordanie est prête à jouer son rôle pour relever les défis communs auxquels notre monde est confronté aujourd'hui. Il s'agit notamment de lutter contre le terrorisme et les changements climatiques, et de

renforcer la coordination internationale afin d'élaborer une approche efficace par le biais de laquelle les gouvernements, les entreprises et la société civile du monde entier pourront œuvrer à la protection de notre planète et de notre avenir commun.

Annexe III

Déclaration de M. Kaha Imnadze, Représentant permanent de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Avant toute chose, je voudrais remercier le Niger d'avoir pris l'initiative opportune de faire de ce sujet important une des priorités de l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

Il est évident que le monde fait face à une menace croissante liée aux changements climatiques qui met en péril la paix et la sécurité internationales dans son ensemble. Malheureusement, les changements climatiques frappent de plein fouet les pays fragiles ou touchés par des conflits, où ils créent une concurrence pour l'accès à des ressources naturelles rares, provoquent des déplacements et minent la cohésion sociale. Par ailleurs, l'exacerbation des vulnérabilités sociales favorisent la radicalisation et créent un terrain fertile que les groupes terroristes et extrémistes peuvent exploiter.

Ce sont là deux préoccupations majeures de notre époque en matière de sécurité mondiale, qui exigent une attention constante de la part de la communauté internationale.

Compte tenu du lien qui existe entre le climat et la sécurité, nous nous félicitons de l'attention accrue accordée par le Conseil aux questions relatives aux changements climatiques, et estimons que l'évaluation des risques de sécurité liés au climat et les réponses à y apporter doivent être davantage intégrées dans les travaux du Conseil, notamment dans le cadre des activités de maintien et de consolidation de la paix de l'ONU.

Les changements climatiques représentent également un grave défi pour la Géorgie. Nous souscrivons pleinement à l'alerte lancée par le Secrétaire général lorsqu'il a déclaré que le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat « sonnait le tocsin pour l'humanité ».

Nous considérons que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et l'Accord de Paris sont les principaux mécanismes internationaux qui orientent les efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques. À cet égard, en tant que partie à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à l'Accord de Paris, la Géorgie s'est engagée à apporter sa propre contribution aux efforts internationaux de lutte contre les changements climatiques en donnant la priorité à l'objectif 13 sur l'action climatique au niveau national, en soumettant ses contributions déterminées au niveau national actualisées à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et en rejoignant un certain nombre d'initiatives internationales majeures annoncées à la vingt-sixième session de la Conférence des Parties (COP 26) qui s'est tenue à Glasgow. Je pense notamment à la Déclaration des dirigeants réunis à Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres, au Pacte mondial sur le méthane, à la Déclaration des dirigeants réunis à la COP 26 sur la Coalition de la haute ambition et à la Mission d'innovation agricole pour le climat.

Si l'on continue de juger les répercussions du terrorisme en Géorgie comme étant très faibles, les défis liés à ce fléau n'en demeurent pas moins, compte tenu de la situation mondiale en matière de sécurité, car aucun pays n'est à l'abri de cette grave menace pour la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi le Gouvernement géorgien s'emploie activement à surveiller le paysage en constante évolution du terrorisme et à mettre au point des moyens efficaces, cohérents et coordonnés pour y faire face.

Au niveau national, le Gouvernement géorgien continue de prendre des mesures efficaces et globales de lutte contre le terrorisme, notamment en améliorant son cadre législatif, en appliquant les mesures de répression, en se livrant à une coordination et une coopération actives aux niveau national et international et en mettant en œuvre divers projets et programmes axés sur la prévention en vue de réduire la menace.

La Géorgie participe activement aux efforts internationaux et continuera de lutter contre le terrorisme dans toutes ses manifestations aux côtés de la communauté internationale. La Géorgie est un membre actif de la Coalition mondiale contre Daech depuis le début et apporte une contribution importante au maintien de la paix et de la sécurité internationales grâce à sa participation à des opérations multinationales.

La Géorgie dispose d'un cadre juridique robuste pour la coopération internationale et s'est dotée de mécanismes pour sa mise en œuvre. Elle est partie aux 14 conventions des Nations Unies contre le terrorisme et continue d'améliorer le cadre juridique international dans les domaines de l'application de la loi et de la sécurité. En outre, la Géorgie reste déterminée à renforcer sa coopération avec l'ONU, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et d'autres organisations internationales régionales, notamment en participant activement à un dialogue axé sur la coopération avec ces organisations, en partageant ses expériences et ses meilleures pratiques, et en réalisant des projets, des formations et des mesures conjointes dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

À propos du contexte sécuritaire dans mon pays en termes de terrorisme, je voudrais appeler l'attention du Conseil sur la situation dans les régions géorgiennes d'Abkhazie et de Tskhinvali occupées par la Russie. Ces régions échappent au contrôle effectif du Gouvernement géorgien et ne font l'objet d'aucune surveillance nationale et internationale. La gravité de la situation en matière de sécurité, de droits de l'homme et humanitaire dans cette région crée un terreau fertile pour toutes sortes d'activités illicites, y compris celles liées au terrorisme, et constitue une menace grave pour la paix et la sécurité régionales et internationales.

Pour terminer, je voudrais souligner que la Géorgie est prête à faire tout son possible pour réduire les implications de la crise climatique pour la paix et la sécurité internationales, et pour lutter contre le terrorisme.